



ville d'Annay

Annexe de "La Vie Annaysienne"

COMPTE-RENDU

RÉUNION DU 18 DÉCEMBRE 2019

Présents :

Monsieur TERLAT Yves
Madame MOREN Michèle
Monsieur DANCOISNE Albert
Madame DUPAYAGE Angèle
Madame BEAUCOURT Astrid
Monsieur DEDOURGE Tony
Madame CHRISTMANN Chantal
Monsieur MATTEI Daniel
Monsieur GAPENNE Marcel
Madame CROMBEZ Nadia
Madame SOWINSKI Yvelise
Monsieur VANDENBORREN Claude
Madame DEMEYERE Martine
Monsieur DRUELLE Claude
Monsieur BRULIN Frédéric
Monsieur FROISSART Pascal
Monsieur BIDAULT Bernard
Monsieur BOURSIER Yves
Monsieur CHATELAIN Lucien

(arrivé à 18h35)

Monsieur KUSNIREK David

(arrivé à 19h15)

Excusés :

Madame DELANNOY Nathalie
(pouvoir à Madame MOREN)
Madame PARISOT Michèle
(pouvoir à Monsieur FROISSART)
Monsieur LEGRIN Alain
(pouvoir à Monsieur CHATELAIN)
Madame SWINIARSKI Andrée
(pouvoir à Monsieur BIDAULT)
Monsieur LELEUX Pascal
(pouvoir à Monsieur BOURSIER)
Madame SEGARD Marie
(pouvoir à Monsieur KUSNIREK)

Absents :

Madame WATTIEZ Laurence



1 - Décision modificative n°3 au Budget Communal

Certains articles budgétaires nécessitant un ajustement par le biais de virements de crédits, le Conseil Municipal décide à la majorité de procéder aux transferts détaillés ci-dessous :

Section Investissement

DÉPENSES :

Opération 23 - Divers

Article 2188-autres immobilisations corporelles + 30 000,00 €

RECETTES :

Opération Financière (opération d'ordre)

Chapitre 041-Article 2031 (Frais d'études) + 25 000,00 €

Chapitre 041- Article 2033 (frais d'insertion) + 5 000,00 €

Vote contre : 4 (M.M. BIDAULT-BOURSIER-SWINIARSKI-LELEUX)

Vote pour : 18

2 - Exécution budgétaire avant le vote du budget 2020

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré des conseillers municipaux, autorise à la majorité Monsieur le Maire à procéder, par anticipation à l'engagement, la liquidation et au mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Vote contre : 4 (M.M. BIDAULT-BOURSIER-SWINIARSKI-LELEUX)

Vote pour : 20

3 - Acquisition de biens sans maître

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des conseillers ayant pris part au vote, l'acquisition à titre gratuit par la Ville d'Annay, des terrains cadastrés Section AO 4, AR 49, AR 94, AS 98 et AS99, sans maître, revenant de plein droit à la Commune. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette acquisition et à prendre l'arrêté d'incorporation de ces terrains dans le domaine communal, en précisant que les exploitants agricoles continueront d'exploiter les parcelles concernées.

Monsieur Bidault a fait remarquer qu'il réglait les impôts fonciers sur ces terrains depuis 30 ans.

Madame Dupayage lui a demandé s'il en était sûr car son papa avait payé aussi des impôts aux services fiscaux sur ces terrains jusque 1998. Elle lui a par ailleurs fait remarquer que Maître BAVIERE était venu le voir à ce sujet il y a quelques années et avait constaté qu'il ne cultivait pas ces terrains.

Monsieur le Maire a informé Monsieur Bidault que la délibération ne traitait pas de la question des taxes foncières acquittées sur les terrains mais d'incorporation dans le domaine communal de biens sans maître.

Madame Dupayage a demandé à Monsieur Bidault si elle pouvait se réclamer propriétaire de sa ferme si elle en payait les taxes foncières.

Monsieur Bidault lui a répondu par la négative car il avait des héritiers.

Madame Dupayage lui a demandé ce qu'il en serait s'il n'avait pas d'héritier.

Monsieur le Maire a proposé de passer au vote et a invité Monsieur Bidault à se rapprocher des services fiscaux.

Abstentions : 2 (M.M. BOURSIER-LELEUX)

Votes contre : 0

Votes pour : 19

M.M. DUPAYAGE-BIDAULT-SWINIARSKI ne participent pas au vote.

4 - Tarification sociale de la restauration scolaire

L'assemblée décide, à l'unanimité, d'étendre la tranche 2 soit le tarif de 1,00 € / repas de restauration scolaire, aux familles dont le quotient familial est compris entre 551 et 851, ce qui correspond à 2 SMIC environ en terme de ressources. Monsieur Dancoisne a argumenté que cela ne devrait pas entraîner d'augmentation d'effectifs mais aider davantage les parents qui travaillent.

5 - Annulation de créances éteintes

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'admettre en créance éteinte la somme de 98,65 € correspondant à une recette irrécouvrable de 2012, sur la taxe locale sur la publicité, ceci sur demande de Madame la Trésorière Municipale.

6 - Déclassement de la voie communale n°2 dite Chemin de Lenglet

Le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers municipaux ayant pris part au vote, constate la désaffectation de la voie communale n°2 dite Chemin de Lenglet, décide du déclassement de cette voie du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal.

Abstentions : 4 (M.M. BOURSIER-BIDAULT-SWINIARSKI-LELEUX)

Contre : 0

Pour : 20

7 - Rétrocession d'une case au colombarium (n°52)

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la rétrocession de la case de columbarium consentie à Madame BLOIS Christine, et de procéder au remboursement à son profit et suivant calcul au prorata temporis du prix de la concession à compter du 17 décembre 2019 du montant de 629,44 €.

8 - Subvention Tarin des Aulnes et convention d'installation d'un rucher

L'association le Tarin des Aulnes propose à la commune une convention pour occuper une parcelle de terrain de 150 m² dans le verger communal afin d'y développer une action apiculture avec installation d'un rucher.

Madame SOWINSKI recommande la prudence car le verger est utilisé par les enfants de manière régulière. Elle fait lecture de la législation qui impose des distances de sécurité et des recommandations de l'Institut Pasteur. Monsieur BIDAULT lui donne raison.

Madame DUPAYAGE indique que tous les scientifiques s'accordent sur la nécessité de réinstaller des ruchers en ville.

Monsieur le Maire informe que l'association sera garante de la sécurité des enfants.

Madame SOWINSKI demande si les bénévoles de l'association seront présents tous les jours de juillet en période de centres de loisirs.

Monsieur le Maire propose que le principe de mise à disposition de 150 m² soit acté par le Conseil Municipal et qu'une vérification de la législation et des recommandations soient étudiées avant de permettre l'emplacement d'un rucher.

Abstentions : 4 (M.M. BIDAULT-BOURSIER-SWINIARSKI-LELEUX)

Votes contre : 1 (M.M. SOWINSKI)

Votes pour : 18

Madame DUPAYAGE ne prend pas part au vote.

9 - Reversement quote-part de subvention : Harmonie la Renaissance et Cyclo Club Annaysien

L'assemblée autorise, à l'unanimité, le reversement de 150 € à l'association l'Harmonie la Renaissance et de 150 € à l'association le Cyclo Club Annaysien, au titre de leur participation à la sécurisation de la route du Louvre le 12 mai 2019, la commune s'était vue récompensée dans le cadre du challenge ENEDIS des communes, à cet effet, d'un chèque d'un montant de 300 €.

10 - Subvention à l'IME La Vie Active

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer à l'IME La Vie Active Pôle Enfance de la Gohelle Institut Médico Educatif Hémin-Courrières-Brebières une subvention d'un montant de 110 € destinée à la prise en charge des frais de scolarité d'un enfant de la commune.

Monsieur CHATELAIN, Administrateur de La Vie Active ne prend pas part au vote.

11 - Subvention Association Club de l'Amitié

L'assemblée approuve, à l'unanimité, le versement d'un solde de subvention de 130 € au titre de 2019 à l'association Club de l'Amitié.

12 - Adhésion au service des paiements en ligne des recettes publiques locales PAYFIP

L'assemblée décide, à l'unanimité, d'adhérer au service PAYFIP, offre de paiement en ligne de la DGFIP. Ce service sécurisé et gratuit, permettra aux usagers les paiements des services municipaux par carte bancaire ou par prélèvement unique.

13 - Cession du 12 rue Gino Valli

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des conseillers municipaux ayant pris part au vote, la cession du terrain cadastré AV 34, sis 12 rue Gino Valli, à Monsieur et Madame VITALE, au prix fixé par les domaines.

Monsieur Boursier fait remarquer qu'une précédente estimation des domaines de 2009 était supérieure au prix fixé aujourd'hui.

Monsieur le Maire précise que le baraquement existant sur la parcelle a brûlé et que le service des domaines a pris en considération les démolitions qui seront nécessaires.

Monsieur Boursier précise qu'il n'a rien contre les acquéreurs mais qu'il s'interroge sur l'estimation des domaines de 2019.

Abstentions : 4 (M.M. BIDAULT-BOURSIER-SWINIARSKI-LELEUX)

Votes contre : 0

Votes pour : 20

14 - Renouvellement du contrat colonie de vacances avec la CAF

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la programmation de la prochaine colonie qui se déroulera à Hendaye (Pays Basque) du 24 juillet au 3 août et la tarification du séjour proposé :

- 90 € pour les familles bénéficiaires des chèques vacances, 340 € pour celles qui n'en bénéficient pas.

La colonie concernera 30 enfants : 10 de 8 à 11 ans et 20 de 12 à 18 ans.

15 - Convention de mise à disposition de services pour la dématérialisation et la normalisation des documents d'urbanisme

A compter du 1er janvier 2020, la réglementation impose la publication des documents d'urbanisme sur le Géoportail National. Dans le cadre de la démarche de mutualisation engagée par la communauté d'agglomération de Lens-Liévin pour accompagner les communes dans la dématérialisation et la normalisation aux formats en vigueur des pièces à déposer sur le Géoportail, le recours à un prestataire de services a été engagé par l'agglomération.

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de moyens pour l'accès à ce service.

16 - Demande de subvention DETR – Eclairage public

L'assemblée autorise, à l'unanimité, la sollicitation d'une subvention au taux maximum de 20 % au titre de la Dotation aux Territoires Ruraux pour effectuer des travaux d'amélioration des équipements d'éclairage public, Route de Lille.

Le coût global des travaux est estimé à 68 825 € hors taxe.

Monsieur Vandenborren demande à ce que l'étude du secteur réalisée soit complétée pour y ajouter deux ou trois points lumineux.

Monsieur Chatelain sollicitera le bureau d'études en charge à cet effet.

Monsieur Boursier indique qu'il s'agit d'une route départementale et demande si l'éclairage du trottoir est à charge communale.

Monsieur le Maire lui indique que oui mais que des subventions au titre des amendes de police seront également sollicitées.

17 - Demande de subvention DETR – Construction de la salle de sport

Le jury de concours de la salle de sport vient de désigner le groupement lauréat qui aura la charge de la construction de cet équipement.

La communauté d'agglomération de Lens-Liévin a fait une demande d'inscription du projet au titre de la politique régionale d'aménagement et d'équité des territoires, en mettant en avant que l'équipement sera réalisé dans une démarche HQE (avec un niveau de performance « bâtiment à énergie positive »). Le coût global des dépenses est estimé à 3 950 819 €.

L'assemblée autorise, à la majorité, la sollicitation d'une aide financière au taux maximum au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Votes contre : 6 (M.M. BIDAULT-BOURSIER-KUSNIREK-SWINIARSKI-LELEUX-SEGARD)

Votes pour : 20

18 - Demande de subvention DSIL – Construction de la salle de sport

Le conseil municipal autorise, à la majorité, la sollicitation d'une aide financière au taux maximum au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour la salle de sport.

Votes contre : 6 (M.M. BIDAULT-BOURSIER-KUSNIREK-SWINIARSKI-LELEUX-SEGARD)

Votes pour : 20

19 - Subvention 2019 à la FNATH Section Vendin

L'assemblée autorise, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 200 € à la FNATH au titre de l'exercice 2019.

20 - Adhésion au contrat Groupe d'Assurance statutaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais

Le conseil approuve, à l'unanimité, l'adhésion au Contrat d'assurance statutaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

21 - Aide financière à la participation au Championnat de France de lutte féminine à l'île de la Réunion

Le conseil décide, à l'unanimité, d'accorder une aide financière de 150 € pour la participation au championnat de France de lutte féminine de Zoé LECLERC.

La séance est levée à dix-neuf heures et vingt-neuf minutes.

Annay sous Lens, la ville qu'on aime pour vivre Ensemble !

A ce conseil municipal de décembre, l'opposition a voté contre les demandes de subventions nécessaires à la réalisation de la salle des sports. L'opposition a exprimé, sans explication ni débat, son refus alors qu'Annay reste la seule commune de la CALL sans salle de sport.

Pourtant, les prévisions de soutien financier que nous avons obtenues s'élèvent jusqu'à 70% de subventions laissant à la charge de la commune environ 30% du montant de l'investissement. Cette construction sera inscrite dans la troisième révolution industrielle autour d'un éco quartier, un projet attendu par de nombreux annaysiens (Sportifs, Associations, Enfants des écoles, Centres de loisirs, Praticants libres). Tout cela à la veille de JO de Paris 2024 et pour permettre à chacun la pratique sportive à son niveau.

Pourquoi les Annaysiens seraient-ils privés de Salle de Sport ! La position de ces élus est incompréhensible !

Nous pouvons noter que certains des contradicteurs de l'opposition ont signé, en 2005, la convention du Bois des Mottes. En 2015, le déficit de cette opération d'aménagement s'élevait à 1.2 millions d'euros, somme qu'aurait dû rembourser la ville si nous n'avions pas, avec l'aide de nos avocats, défendu les intérêts de notre commune.

Nous avons décidé de ne pas perdre de temps à répondre aux polémiques sans fondements de ces quelques élus. Nous allons continuer de travailler pour faire évoluer notre village. Au début de l'année 2020, nous allons déposer les dossiers de demandes de subvention en conformité avec les engagements du département, de la Région et de l'État. Chacun d'eux ont accepté ce projet sur le principe et la réalisation de la salle de sport sera rendue possible avec leur participation. Notre groupe est confiant dans le déroulé de cette séquence préalable aux travaux.

Notre ville se transforme : Elle accueille des nouveaux habitants, Les programmes d'action portent leurs fruits sur l'accessibilité, l'éclairage public les voiries et trottoirs et la sécurisation. Tout n'est pas parfait mais on avance au rythme des moyens de la ville. Les projets sont sur les rails : la salle de sport au sein d'un écoquartier, la rénovation de l'école Curie, le projet de logements au bois des mottes et du quartier de l'Idéal... Tout cela est en cours et se fera parce que nous avons su aller chercher les aides financières indispensables ! Le Conseil départemental a signé avec la ville un accord de soutien au financement, la CALL a sollicité l'inscription de la salle de sport au titre des fonds financiers régionaux.

Une bonne nouvelle pour Annay : le bailleur Pas de Calais Habitat va dès 2020 achever l'aménagement du collectif de la Rue du Louvre laissant la place à la construction de L'espace intergénérationnel et de la cantine destinée aux enfants des écoles Wantiez et Pantigny. Notre travail paye et continuera de payer. L'ensemble des élus de notre groupe a accompli une tâche remarquable et a permis ce résultat que nous sommes fiers de vous faire partager. Nous profitons de ce moment pour vous présenter nos Meilleurs vœux de bonheur et de santé pour cette année 2020 ! L'ensemble des élus de notre groupe a accompli une tâche remarquable et a permis ce résultat que nous sommes fiers de vous faire partager. Nous profitons de ce moment pour vous présenter nos Meilleurs vœux de bonheur et de santé pour cette année 2020 !

Vos élu(e)s de l'UNION ANNAYSIENNE : Yves Terlat, Michèle Moren, Albert Dancoisne, Angèle Dupayage, Lucien Chatelain, Astrid Beaucourt, Daniel Mattéi, Nathalie Delannoy, Tony Dedourge, Laurence Wattiez, Alain Legrin, Yvelise Sowinski, Claude Vandendorren, Chantal Christmann, Claude Druelle, Michèle Parisot, Pascal Froissart, Martine Demèyere, Marcel Gapenne, Nadia Crombez, Frédéric Brulin.

Une autre politique sportive...

Depuis des décennies, **la construction d'une salle de sport à Annay** est annoncée à chaque élection municipale. N'est ce déjà pas ce projet qui a été promis par l'actuelle équipe aux affaires communales élue en 2014 ?

Pourquoi n'est elle toujours pas réalisée ? A vrai dire, sauf à s'endetter lourdement et à plomber durablement les finances locales **la commune n'a pas les moyens de financer un tel investissement.**

En effet, au delà de l'équipement sportif lui même, viendront s'ajouter les coûts induits de conciergerie (recrutement concierge et construction de son habitation) et d'aménagement intérieur (mobiliers, accessoires...) et extérieur (clôture, portails, parkings, voirie, plantations, éclairage public...) ainsi que les charges annuelles de fonctionnement (eau, électricité, chauffage, entretien...).

Partant de ce constat, nous avons imaginé une autre politique sportive en lien avec les atouts du village. Et il y en aura pour tous au cœur d'un lieu ouvert pour la pratique d'activités ludiques et sportives en lien avec la nature. Des futures installations que nous vous ferons découvrir au moment venu.

Nous savons déjà que M. TERLAT et ses amis – à grand renfort de communication et surtout d'enfumage – proposeront à nouveau une salle de sport dans leur programme. Aussi, une question s'impose : pourquoi la feront-ils demain alors que rien n'a été fait durant ces six années passées ?

Andrée SWINIARSKI, Marie SEGARD, Bernard BIDAULT, David KUSNIREK, Yves BOURSIER et Pascal LELEUX, Conseillers municipaux du groupe "Rassemblement pour l'avenir".